

Cabinet reçoivent \$16,000 et les députés \$8,000 plus une allocation de dépenses de \$2,500. Le chef de l'opposition reçoit un montant supplémentaire de \$16,000. Le président et le président suppléant bénéficient d'une allocation de \$5,000 et \$2,500 respectivement, en sus de l'indemnité normale.

Le Conseil exécutif du Nouveau-Brunswick en janvier 1977

Premier ministre, l'hon. Richard Hatfield	Ministre de la Santé, l'hon. Brenda Robertson
Secrétaire provincial et ministre de la Justice, l'hon. Paul S. Creaghan	Ministre des Services sociaux, l'hon. Leslie Hull
Président de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, l'hon. G.W.N. Cockburn	Ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, l'hon. Rodman E. Logan
Ministre des Finances, l'hon. Lawrence Garvie	Ministre de l'Éducation, l'hon. Charles Gallagher
Président du Conseil du Trésor, l'hon. Jean Maurice Simard	Ministre des Affaires municipales, l'hon. Horace B. Smith
Ministre des Pêches, l'hon. Omer Léger	Ministre du Commerce et du Développement, l'hon. Gerald S. Merrithew
Ministre des Approvisionnements et Services, l'hon. Harold Fanjoy	Ministre de la Jeunesse, des Loisirs et des Ressources culturelles, l'hon. Jean-Pierre Ouellet
Ministre des Transports, l'hon. Wilfred Bishop	Ministre du Tourisme et de l'Environnement, l'hon. Fernand Dubé.
Ministre des Ressources naturelles, l'hon. Roland Boudreau	
Ministre de l'Agriculture et du Développement rural, l'hon. Malcolm McLeod	

3.3.1.5 Québec

Au Québec, les pouvoirs législatif et exécutif appartiennent respectivement à l'Assemblée nationale et au Conseil exécutif. A titre de représentant royal, le lieutenant-gouverneur, l'honorable Hugues Lapointe, participe à la fois au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif.

L'Assemblée nationale compte 110 membres élus pour une durée maximale de cinq ans. La position des partis, en janvier 1977, à la suite des élections générales du 15 novembre 1976, était la suivante: 71 députés du Parti québécois, 26 du Parti libéral, 11 de l'Union nationale, un du Ralliement des créditistes, et un député indépendant.

Tous les députés reçoivent annuellement une indemnité de \$24,500 et une allocation non imposable de \$7,000 pour leur frais de représentation. En outre, la Loi de l'exécutif et la Loi de la législature prévoient des indemnités additionnelles imposables pour le premier ministre (\$36,750), les ministres (\$26,950), les ministres sans portefeuille (\$24,500), le président de l'Assemblée nationale (\$26,950), les vice-présidents (\$12,250), les adjoints parlementaires (\$7,350), le chef de l'opposition officielle (\$26,950), les chefs des autres partis reconnus (\$11,025), le leader parlementaire de l'opposition officielle (\$11,025), les leaders parlementaires des autres partis reconnus (\$9,080), le whip en chef du gouvernement (\$11,025), le whip en chef de l'opposition officielle (\$7,350), les whips des autres partis reconnus et les whips suppléants (\$6,125) et les présidents des commissions élues (\$3,675). Un règlement de régie interne prévoit enfin des allocations pour certains déplacements des députés, pour le maintien d'un bureau dans leur circonscription et d'une résidence secondaire à Québec lorsque le député représente une circonscription éloignée de la capitale.

Le Conseil des ministres du Québec en janvier 1977

Premier ministre, l'hon. René Lévesque	Leader parlementaire et ministre d'État à la réforme parlementaire, l'hon. Robert Burns
Vice-premier ministre et ministre de l'Éducation, l'hon. Jacques-Yvan Morin	